

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 février 2017, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Johanne Grégoire et Nadine Lavallée et/

Messieurs les conseillers Yves Winter, Nicolas Proulx et Claude Vadnais.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Chabot.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Denis Chabot, maire, constate le quorum à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-02-30

Il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 12 « divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés en janvier 2017
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Demande de pavage rues Godère et Gosselin
- 3.4 Mandater personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (tirage moitié-moitié)
- 3.5 Autorisation de signataire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
- 3.6 Dépôt du compte-rendu du CCR daté du 16 janvier 2017
- 3.7 Congrès de la COMBEQ – participation de l'inspectrice en bâtiments
- 3.8 Congrès de l'ADMQ – participation de la directrice générale
- 3.9 Résolution d'appui – Pour un Québec en santé!
- 3.10 Adhésion de Sainte-Hélène au service d'ingénierie de la MRC
- 3.11 Dépôt d'une lettre
- 3.12 Journées de la persévérance scolaire – Proclamation
- 3.13 Adhésion à la CIM

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Formation officier non-urbain (ONU) – Mario Daviau
- 4.2 Projet d'entente d'aide mutuelle – Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Achat de radios mobiles numériques
- 5.2 Octroi du contrat d'achat du camion de voirie
- 5.3 Offre de services fauchage & débroussaillage (saisons 2017-2018-2019)
- 5.4 Offre de services entretien des terrains (saisons 2017-2018-2019)
- 5.5 Offre de services balayage mécanique chaussée (saisons 2017-2018-2019)
- 5.6 Appel d'offres pour lignage de rues (saisons 2017-2018-2019)
- 5.7 Appel d'offres pour déneigement (saisons 2017-2018-2019)

5.8 Demande MTQ pour signalisation – rang St-Georges

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Panneau de contrôle au poste Quintal
- 6.2 Mandat ingénierie pour poste de pompage rue Morin

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 PIIA – 52 rue Gabriel
- 7.3 Règlement concernant les systèmes de traitement UV – Avis de motion
- 7.4 Demande à la RIAM – programme régional de vidange des boues
- 7.5 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017

Résolution 2017-02-31

Il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour des questions.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés – janvier 2017

Résolution 2017-02-32

Il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de janvier 2017 totalisant la somme de 134 409,04 \$, en plus des salaires versés au montant de 37 370,43 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

R	ADMQ	Adhésion 2017 - F. Desjardins	511,64 \$
I	Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
R	Comité Bassins versants Delorme Ferré	Contribution 2017	150,00 \$
R	Comité de la Rivière Noire	Contribution 2017	250,00 \$
R	Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal	Contribution 2017	150,00 \$
R	Comité Revitalisation Riv.Chibouet	Contribution 2017	150,00 \$
D	Copie du Centre ville inc.	Edition du Reflet de décembre	1 125,14 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - décembre	4 971,30 \$
D	Dion Gérard et Fils inc.	Entretien HDV	61,21 \$
R	Eglise Evangéliste Baptiste	Appui financier cuisine collective 2016 et 2017	300,00 \$
D	Faille Frédéric	Rempl. d'un écran d'ordinateur - HDV	195,46 \$
R	Fédération Québécoise des Mun.	Adhésion 2017	3 186,87 \$
I	Financière Manuvie	Assces collectives - février	2 904,79 \$
I	Fournitures de bureau Denis	Papeterie diverse	65,50 \$
I	Groupe CCL	Enveloppes 2 fenêtres	271,34 \$

I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	1 904,86 \$
D	Mégaburo inc.	Frais copies	125,69 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - décembre 2016	14 442,70 \$
I-D	MRC Les Maskoutains	Mise à jour du rôle d'éval.+Trav.cours d'eau	1 401,16 \$
R	OBV Yamaska	Adhésion 2017	50,00 \$
D	Produits Sanitaires RPS	Produits nettoyants	54,04 \$
D	Rassemblement folklorique Montérégie	Spectacle du 28 janvier (comité arts et culture)	200,00 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - décembre 2016 (taux réduit)	5 586,26 \$
I		DAS - décembre 2016 (taux régulier)	171,74 \$
D	Seao-constructo	Avis public	10,00 \$
I	Société Canadienne des postes	Médiaposte pour le budget 2017	169,65 \$
I	Sogetel	Frais de tél.- HDV	428,09 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Frais de surveillance HDV – 3 mois	176,15 \$
R	Technima (Les entreprises)	Drapeau au couleur de la municipalité	793,33 \$
R	Vallée Annie	Programme couches lavables	100,00 \$
I	Visa (Fonds d'information)	Frais avis de mutations - novembre	32,00 \$
D	Visa (Rona)	Entretien HDV	33,07 \$
D	Visa (S.A.A.Q.)	Vérification validité de permis de conduire	1,65 \$
I	Visa (Soc.Canadienne des postes)	Timbres	879,56 \$

BIBLIOTHEQUE:

D	Culture & Loisirs Magazines	Abonnement magazine	74,74 \$
D	Editions Récré-Jeux	Abonnement à Coup de pinceau	39,73 \$
I	Fournitures de Bureau Denis	Fournitures de bureau - biblio	143,71 \$
D	Girouard Julie	Remb. achat de livres et papeterie	856,85 \$
D	Presse Commerce	Service annuel - revues	227,08 \$
I	Sogetel	Frais tél.	55,84 \$
D	Trois fois par jour	Abonnement magazine	45,94 \$
D	Visa - Cool et Protégez-vous	Abonnement à 2 magazines	98,71 \$
D	Visa - Mcafee	Annulation de service	-38,90 \$

LOISIRS

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 135,00 \$
---	--------------------	------------------------------	--------------

SERVICE INCENDIE:

D	Aréo Feu Ltée	10 paires de gants décarcération	990,10 \$
R	Ass.des chefs en sécurité incendie	Cotisation 2017 - Y.Ménard	287,44 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaire	17,13 \$
I	Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	279,87 \$
R	Benoit Patrick - Traiteur	Contribution repas des fêtes - pompiers	400,00 \$
D	Fédération Qué. des municipalités	Frais dicom	23,20 \$
I	Groupe Environex	Analyses eaux usées	98,42 \$
D	Groupe Maska	Entretien véhicule incendie	54,18 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 769,66 \$
R	PG Solutions	Contrat d'entretien logiciel première ligne	1 212,38 \$
I	Sogetel	Frais communication	167,52 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Frais de surveillance - caserne - 3 mois	83,02 \$

URBANISME

R	Combeq	Adhésion 2017 - J.Rondeau	402,41 \$
---	--------	---------------------------	-----------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

D	Atelier de soudure St-Liboire	Entretien Sterling	289,11 \$
R	Atelier Phil Inc.	Achat d'une gratte à neige	15 751,58 \$
R	Atlantic EDM inc.	Rideaux de protection - usine d'eau potable	962,92 \$
I	Bell Gaz	Chauffage garage	672,44 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	204,48 \$
I	Carrière d'Acton Vale	Abrasif	6 729,68 \$
R	Compresseurs Québec	Paiement 50% pour compresseur - aqueduc	1 879,26 \$
D-R	Contrôle P.M. inc.	Appel de service - aqueduc + MAJ, cablage ups	2 375,54 \$
I	CST Canada	Carburant	3 971,06 \$
D	Electro-Tro	Connexion pompes doseuses et correctifs	941,65 \$

D	Enviro 5 inc.	Débloquer égoût sanitaire	901,69 \$
I	Excavation Sylvain Plante	Transport d'abrasif	305,47 \$
D	Faille Frédéric	Rempl.d'un écran d'ordinateur - garage	195,46 \$
D	Fédération Qué.des municipalités	Frais dicom - garage	98,61 \$
R	Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des rues - 1er versement	6 754,78 \$
I	Fournitures de Bureau Denis	Fournitures de bureau - aqueduc et garage	79,26 \$
D	Garage Luc Meunier	Entretien Dodge - voirie	197,76 \$
R	Gaucher Charles	Allocation pour bottes de travail	150,00 \$
I	Groupe Environex	Analyses eau potable et eaux usées	407,64 \$
D	Groupe Maska	Entretien des véhicules	451,02 \$
D	Guillevin International	Attaches et lumières - garage	176,55 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public	849,25 \$
I		11 rue Lemonde	737,66 \$
I		105 Lacroix, 110 Tsse Bagot, 210 rte Quintal	4 676,73 \$
I	Javel Bois-Francis	Chlore - aqueduc	885,31 \$
D	Laplante Sylvain	Remboursement achat de pièces - aqueduc	43,62 \$
D	Marché Pierre Deslandes inc.	Outils et pièces diverses - garage	261,33 \$
D	Outillages Migmar-O inc.	Remplacement d'une échelle+pièce - garage	188,44 \$
R	Pelchat Karl	Allocation pour bottes de travail	150,00 \$
I	Petroles Irving	Carburant - voirie	166,53 \$
I	Regie Intern.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - décembre	9 082,28 \$
I		Organiques et recyclage - décembre	5 956,70 \$
I		Q.-P. 1er vers.+ Prog.vid.inst.septique 1er vers.	7 019,50 \$
D	Ressorts Maska	Entretien Sterling	435,26 \$
D	Rona inc.	Entretien des véhicules	38,95 \$
D	Sinto inc.	Entretien camion et achat d'outil - voirie	1 132,78 \$
D	Société Coopérative Ste-Hélène	Pièces pour installation rideaux de sécurité	40,38 \$
I	Sogetel	Frais tél. - 2 usines et garage	279,19 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Frais de surveillance-garage+aqueduc 3mois	166,04 \$
D	Wurth Canada	Rempl. D'outils et pièces diverses - garage	504,93 \$
		TOTAL DES COMPTES PAYÉS	134 409,04 \$
I	Salaires versés	Janvier	37 370,43 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2017-02-33

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 19 388,96 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

BIBLIOTHEQUE:

Réseau Biblio de la Montérégie	Tarifcation annuelle 2017	17 108,96 \$
--------------------------------	---------------------------	--------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Freightliner et Sterling (Camions)	Réparation du Sterling	2 280,00 \$
------------------------------------	------------------------	-------------

	TOTAL DES COMPTES À PAYER	19 388,96 \$
--	----------------------------------	---------------------

3.3 Demande de pavage dans les rues Gosselin et Godère

Résolution 2017-02-34

Considérant la demande de monsieur Richard Deslandes pour pavage dans les rues Gosselin et Godère;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil municipal accepte la demande de Richard Deslandes à l'effet de faire le pavage des rues Gosselin et Godère, des terrains pour construction de la phase 1;
- Que le conseil municipal exige de l'entrepreneur Richard Deslandes que s'il advient des bris sur le pavage à être installé dans lesdites rues, par le fait que la grosse machinerie pourrait l'endommager par la construction de nouvelles résidences, qu'il sera seul responsable de faire la réparation nécessaire pour remettre la surface dans le même état que lors de la construction du pavage;
- Que la municipalité mandate le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, monsieur Jean-Sébastien Bouvier afin de préparer les plans, devis, appel d'offres et surveillance pour ce dossier;
- De mandater le maire et la directrice générale pour signer tous documents inhérents au présent dossier.

3.4 Mandater personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour tirage moitié-moitié

Résolution 2017-02-35

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

3.5 Autorisation de signataire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour permis de boisson

Résolution 2017-02-36

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition 2017;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

3.6 Dépôt du compte-rendu du CCR daté du 16 janvier 2017

La directrice générale procède au dépôt du compte-rendu du comité de circulation routière (CCR) daté du 16 janvier 2017 séance tenante.

3.7 Congrès de la COMBEQ – participation de l'inspectrice en bâtiments

Résolution 2017-02-37

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) tiendra son congrès annuel à **l'Hôtel Hilton de Québec les 4, 5 et 6 mai 2017** et que l'inspectrice désire y participer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'inscription et la participation de Janie Rondeau au congrès de la COMBEQ qui se tiendra à **Québec les 4, 5 et 6 mai 2017**
- D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 590 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits à **l'Hôtel Hilton de Québec**, les frais de déplacement et de repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

3.8 Congrès de l'ADMQ – participation de la directrice générale

Résolution 2017-02-38

Considérant que l'Association des Directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017 au Centre des Congrès et que la directrice générale désire y participer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès annuel de l'ADMQ les 14, 15 et 16 juin 2017;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 519 \$ plus les taxes applicables;
- d'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits, frais de déplacement et repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

3.9 Résolution d'appui – Pour un Québec en santé

Résolution 2017-02-39

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*, et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

3.10 Adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

Résolution 2017-02-40

Considérant la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité est partie à l'entente;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité du Village de Sainte-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 \$ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

D'autoriser le maire, et la directrice générale à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de donner application à la présente résolution.

3.11 Dépôt d'une lettre

Résolution 2017-02-41

Considérant le dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière d'une lettre de démission de la conseillère Guylaine Morin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT) de la démission de Madame Morin et que le conseil municipal s'en tient à l'article 337 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (L.E.R.M.).

Le conseil désire remercier très chaleureusement madame Morin pour les nombreuses années passées au sein du conseil municipal et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

3.12 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation

Résolution 2017-02-42

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons ;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7% ;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus ;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société ;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* sont organisées du 13 au 17 février 2017, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC ;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* de notre municipalité ;
- D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

3.13 Adhésion à la CIM (Coopérative d'Informatique Municipale)

Résolution 2017-02-43

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Considérant que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Liboire souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Liboire adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Monsieur Denis Chabot, maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Liboire y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Monsieur Denis Chabot, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Liboire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Demande pour formation « Officier non urbain » - Mario Daviau

Résolution 2017-02-44

Considérant la demande pour formation d'Officier non-urbain pour le pompier Mario Daviau;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Grégoire, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de formation d'officier non urbain pour le pompier Mario Daviau au montant d'environ 2 000\$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.2 Projet d'entente d'aide mutuelle – Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains

Résolution 2017-02-45

Considérant que le service incendie de Saint-Liboire désire signer une entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'accepter l'entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains ;
- de mandater le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de radios mobiles numériques

Résolution 2017-02-46

Considérant le besoin de faire l'acquisition de radios mobiles numériques UHF pour le département de la voirie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de radios numériques UHF selon la soumission de Les TéléSystèmes du Québec au montant d'environ 3 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Octroi du contrat d'achat du camion de voirie

Résolution 2017-02-47

Considérant qu'il y a lieu de procéder à faire l'achat d'un camion cube pour le département de la voirie, et tel que discuté lors de la préparation du budget 2017 ;

Considérant que la demande a été envoyée à 3 soumissionnaires ;

Considérant l'ouverture des soumissions le 6 février 2017 en présence de : Sylvain Laplante, directeur des travaux publics, France Desjardins, directrice générale, Monsieur le Maire Denis Chabot et un soumissionnaire ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat d'achat du camion à Yergeau Ford d'Acton Vale au montant de 40 308,30 \$ plus les taxes applicables, tel que mentionné à son offre datée du 6 février 2017 étant le plus bas soumissionnaire et conforme au devis préparé par la municipalité et d'en effectuer le paiement, sur livraison du camion et de mandater le maire Denis Chabot et/ou la directrice générale France Desjardins à signer tous les documents inhérents au présent contrat d'achat.

5.3 Offre de services de fauchage et débroussaillage (saisons 2017-2018-2019)

Résolution 2017-02-48

Considérant que des offres de services ont été demandées à quelques soumissionnaires pour l'octroi de contrat relatif au fauchage et débroussaillage des levées de fossés pour les trois prochaines saisons 2017-2018-2019 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat relatif au fauchage et au débroussaillage des levées de fossés à André Paris inc. au montant de :

3 725 \$ pour l'année 2017

3 800 \$ pour l'année 2018

3 875 \$ pour l'année 2019

Selon leur soumission reçue le 10 janvier dernier, le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon le budget alloué de l'année et des deux années subséquentes au présent contrat de service.

5.4 Offre de services entretien des terrains (saisons 2017-2018-2019)

Résolution 2017-02-49

Considérant que des offres de services ont été demandées à quelques soumissionnaires pour l'octroi de contrat relatif à l'entretien des terrains pour les trois prochaines saisons 2017-2018-2019 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat relatif à l'entretien des terrains à Paysagement Benoit et frères inc. au montant de :

7 500 \$ pour l'année 2017

7 500 \$ pour l'année 2018

7 500 \$ pour l'année 2019

Selon leur soumission reçue le 17 janvier dernier, le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon le budget alloué de l'année et des deux années subséquentes au présent contrat de service.

5.5 Offre de services pour balayage mécanique (saisons 2017-2018-2019)

Résolution 2017-02-50

Considérant que des offres de services ont été demandées à quelques soumissionnaires pour l'octroi de contrat relatif au balayage mécanique pour les trois prochaines saisons 2017-2018-2019 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat relatif au balayage mécanique à Les entreprises Myrroy inc. au montant total de :

4 350 \$ pour l'année 2017

4 350 \$ pour l'année 2018

4 350 \$ pour l'année 2019

Selon leur soumission reçue le 12 janvier dernier, le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon le budget alloué de l'année et des deux années subséquentes au présent contrat de service.

5.6 Appel d'offres pour lignage de rues (saisons 2017-2018-2019)

Résolution 2017-02-51

Considérant le devis préparé pour un appel d'offres relatif au lignage de rues pour les trois prochaines saisons 2017-2018-2019 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Grégoire, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à aller en appel d'offres pour lignage de rues pour les saisons 2017-2018-2019, selon le devis de lignage présenté au conseil en date de ce jour.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

5.7 Appel d'offres pour déneigement des chemins, routes, rues (saisons 2017-2018-2019)

Résolution 2017-02-52

Considérant que le contrat de déneigement prend fin à l'hiver 2017 et qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres de services pour un contrat incluant les trois prochaines saisons hivernales 2017-2018-2019 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour le déneigement des chemins de la municipalité pour les saisons hivernales 2017-2018-2019 selon le devis présenté au conseil daté du 7 février 2017. L'ouverture des soumissions se fera le 6 mars 2017 à 11 H au bureau municipal.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

5.8 Demande au MTQ pour signalisation – rang St-Georges

Résolution 2017-02-53

Considérant la demande d'un citoyen demeurant sur le rang St-Georges qui se plaint du bruit que font les camions utilisant leurs freins moteur à l'intersection du 7^e rang et du rang St-Georges ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir ladite demande de citoyen pour installation d'une signalisation d'interdiction d'utilisation des freins moteur sur le rang St-Georges, intersection 7^e rang au Ministère des Transports Mobilité durable et Électrification des Transports.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Panneau de contrôle au poste Quintal

Résolution 2017-02-54

Considérant qu'il y a lieu de faire l'achat, le montage et la programmation d'un panneau de contrôle au poste Quintal;

Considérant les deux soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Élec-Tro datée du 14 décembre 2016 au montant d'environ 15 500 \$ plus les taxes applicables pour l'achat, le montage et la programmation d'un panneau de contrôle au poste Quintal et d'en effectuer le paiement. À noter que la présente dépense est assujettie au programme de la TECQ 2014-2018.

6.2 Mandat ingénierie pour poste de pompage rue Morin

Résolution 2017-02-55

Considérant qu'il y a lieu de mandater un ingénieur pour préparer le certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement, de plus que la conception du poste de pompage de la rue Morin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater WSP Canada inc. en l'occurrence monsieur Jean Beauchesne, ingénieur à procéder à la préparation du certificat d'autorisation à envoyer au Ministère de l'Environnement ainsi que la conception du poste de pompage de la rue Morin pour un montant d'environ 17 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant pourrait être admissible au programme de subvention de la TECQ 2014-2018.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 31 janvier 2017, des permis et certificats émis est déposée représentant sept (7) permis pour un montant total de 378 600 \$ par la directrice générale séance tenante.

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 52, rue Gabriel

Résolution 2017-02-56

Considérant la demande reçue par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement no 272-14 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 janvier 2017 à l'égard du projet ci-après énuméré;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'approuver le projet suivant conditionnellement aux conditions établies par le CCU:

- Le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage au 52, rue Gabriel;

7.3 Règlement numéro 293-17 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge par la municipalité de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire – Avis de motion

Résolution 2017-02-57

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Winter à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 293-17 *concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge par la Municipalité de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire.*

Ce règlement vise à régir l'installation sur le territoire municipal, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet selon certaines conditions, de spécifier les obligations de la Municipalité, des propriétaires et des occupants et d'établir la méthode de tarification pour ce service.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

7.4 Demande de révision du programme régional de vidanges des installations septiques

Résolution 2017-02-58

Considérant que le Conseil municipal est soucieux de l'environnement;

Considérant que la méthode du mesurage de boues et de l'écume permet souvent de réduire la fréquence de vidange des installations septiques;

Considérant que cette méthode permet de réduire le passage des camions sur le territoire et ainsi, réduire les gaz à effet de serre;

Considérant que cette méthode permet d'optimiser la vidange des installations septiques en fonction de l'utilisation réelle de chaque installation septique du territoire;

Considérant que la vidange sélective a des avantages économiques et environnementaux importants;

Considérant que la vidange sélective permet d'améliorer l'action bactérienne nécessaire au bon fonctionnement de l'installation septique;

Considérant que ces méthodes justifient mieux les coûts liés à la vidange des installations septiques en réduisant à la source les boues, leur transport, leur traitement et leur disposition dans un site autorisé;

Considérant que le développement de nouvelles technologies relatives aux installations septiques est possible et qu'il est nécessaire de tenir compte des spécificités de chacune d'entre elles;

Considérant qu'il existe un nouveau système de traitement des eaux usées résidentielles et commerciales appelé Hydro-Kinetic;

Considérant que ce système nécessite une vidange à tous les 3 à 5 ans selon son utilisation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains d'envisager la mise en place de la méthode du mesurage des boues et de l'écume pour remplacer la vidange systématique des installations septiques, de faire la vidange sélective des installations septiques et d'adapter le programme de vidange à toute nouvelle technologie d'installation septique approuvée, dont, entre autres, le système Hydro-Kinetic.

7.5 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt de la modification en regard de l'orientation 10 du schéma d'aménagement révisé de la MRC. Elle informe les membres du conseil qu'une demande a été effectuée afin de connaître les impacts de ne pas procéder à la concordance de notre réglementation d'urbanisme.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'y a été discuté.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Johanne Grégoire : Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) et Parade de Noël

Monsieur Yves Winter : Comité de Circulation routière (CCR), Comité Arts et Culture (Spectacle de Folklore, exposition 2 avril) Saint-Liboire en Fête (comité restreint 4 personnes)

Madame Nadine Lavallée : Saint-Liboire en Fête, Comité de la Rivière Noire et Coin des Zados

Monsieur Claude Vadnais : CCU et Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Monsieur Nicolas Proulx : Comité des Loisirs

Monsieur Denis Chabot : MRC et Déjeuner-conférence du Salon de l'Agriculture

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 11 janvier au 7 février 2017 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. DIVERS

Aucun point n'y a été discuté.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2017-02-59

Il a été proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 20 h 40.

Le maire

La directrice générale/secrétaire-trésorière

Denis Chabot

France Desjardins

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 mars 2017 et signé par la directrice générale (ou sa représentante) et le maire ou la personne qui présidera cette séance.